



*Thème : Façonner des avènements connectés*

18ASConf2022Doc10 Annex C1 – Règles de procédure

## Modèle d'amendement pour la Constitution

Veillez soumettre votre amendement aux amendements constitutionnels au comité des résolutions au plus tard 24 heures avant la première session de vote sur les amendements constitutionnels, à [africa@scout.org](mailto:africa@scout.org). Lors de la création de l'amendement, veuillez-vous référer au document de conférence 2 Règles de Procédure - Annexe 2B Résolutions et Directives Amendement, disponible sur [www.scout.org/africaconference](http://www.scout.org/africaconference). Ces amendements doivent uniquement lever des ambiguïtés ou présenter une position intermédiaire (voir article 6.3.h du RdP).

Organisation Membre Soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Nom de la personne contact : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Position dans l'OM<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Signature<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Organisation Membre Secondaire : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Nom de la personne contact : \_\_\_\_\_

Position dans l'OM<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Signature<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### Brève explication ou justification de l'amendement à l'amendement constitutionnel :

**Numéro et titre de l'amendement constitutionnel en cours de modification :** \_\_\_\_\_

### Amendement à l'amendement constitutionnel :

Texte original de l'amendement constitutionnel (un extrait suffit)	Texte de l'amendement constitutionnel modifié (l'extrait convient, <b>les amendements doivent être indiqués en rouge</b> )

<sup>1</sup> Commissaire International ou Contact Officiel Clé comme identifié dans le [Annuaire du Scoutisme Mondial](#)

<sup>2</sup> La signature peut être ajoutée par voie électronique. Les confirmations par courrier électronique seront également acceptées comme signature électronique.